

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet VALORMAT Nantes Nord sur la commune principale de l'AIOT 151 Quai Emile Cormerais 44800 Saint-Herblain.

La référence de votre dossier est A-3-0FTN6BSN et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 24/05/2023 à 17h28 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](http://Service-public.fr)

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **32933888300963**

Raison sociale **COLAS FRANCE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**151 QUAI EMILE CORMERAIS**

**44800 ST HERBLAIN**

### Signataire

Qualité : **DIRECTEUR**

### Référent

Fonction : **Directeur Adjoint Environnement**

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **VALORMAT Nantes Nord**

Description des activités :

**Colas, l'un des acteurs majeurs des Travaux Publics dans le Grand-Ouest construit et entretient des infrastructures de transport, des aménagements urbains et de loisirs, des plateformes industrielles et commerciales. Dans le cadre de ses activités et à travers son réseau d'établissements de travaux, Colas extrait de ses chantiers des matériaux non dangereux inertes. L'agence de travaux Colas NANTES NORD utilise son terrain situé sur la commune de SAINT HERBLAIN sur une partie de la parcelle cadastrée n°65 section DA pour développer cette activité et ainsi :**

- **Limiter au maximum la mise en décharge de ses déchets non dangereux inertes tels que l'impose la réglementation ;**
- **Promouvoir l'utilisation des matériaux recyclés. L'activité visée par la présente déclaration consiste à compléter la déclaration de broyage concassage criblage existante dont le récépissé a été délivré le 18/08/2004 par une station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes. Cela permettra :**
- **D'accueillir les matériaux non dangereux inertes acheminés par camions bennes et principalement issus des chantiers locaux de Colas,**
- **D'utiliser une surface d'environ 8.500 m<sup>2</sup> pour réaliser le transit de ces matériaux bruts ;**
- **De reprendre ces matériaux à l'aide d'une pelle et les introduire dans la trémie d'alimentation du concasseur mobile d'une puissance maximale de 197 kW par campagne dans la perspective du recyclage de ces matériaux ;**
- **De stocker les matériaux recyclés avant une réutilisation/valorisation sur chantier. La plateforme se situe en zone UEm au PLUm de Saint Herblain, secteur d'activités économiques mixtes. Les activités de la plateforme sont compatibles avec le PLU métropolitain en vigueur.**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## **4 - Localisation**

[Localisation de l'installation](#)

Adresse **151 Quai Emile Cormerais 44800 Saint-Herblain**

X : 349100

Y : 6687374

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m

- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2517	2517-2	Station de transit de produits minéraux autres	Superficie de l'aire de transit 8500 m2	D	
2515	2515-1-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	197 kW	D	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Le process ne génère aucun déchet à l'exception d'indésirables potentiellement présents en faible quantité (bois, plastique...) qui sont triés et évacués vers les filières appropriées. A noter également la présence le ferrailage dans certains bétons qui sont collectés lors de l'opération de concassage pour être valorisés par un professionnel de la filière.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**La borne à incendie la plus proche se situe à moins de 50 mètres au nord.**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**planCadastralNormalise.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**Plan d'ensemble VALORMAT Nantes Nord.pdf**